

LOI DE FINANCES POUR 2005

EDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE.

III. RECHERCHE

NOMENCLATURE D'EXÉCUTION



Note introductive

Ce document, mis à jour quotidiennement, fournit la liste des rubriques budgétaires d'exécution sur lesquelles seront imputées, par article et paragraphe, les dépenses avec et sans ordonnancement, de l'exercice 2005. Seules les rubriques indiquées sur cette liste pourront figurer sur les ordonnances et mandats de paiement, à l'exclusion de toute autre. Ce document intègre les modifications de la nomenclature réalisées en gestion, tant au titre de la loi de finances initiale que de la seule gestion en cours.

Les articles de prévision figurent, en italique gras, avec leurs codes et libellés. Ces lignes sont les lignes sur lesquelles s'imputent les engagements et les délégations de crédits. En revanche, seul l'article d'exécution doit être mentionné sur les ordonnances et mandats de paiement. Ainsi, à chaque article d'exécution correspond un et un seul article de prévision de manière à permettre le rattachement automatique des paiements réalisés en exécution aux crédits ouverts. Cette articulation permet de connaître à tout moment le montant des crédits disponibles au niveau des chapitres et articles.

Code budgétaire			
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§

TITRE III MOYENS DES SERVICES

6e PARTIE Subventions de fonctionnement

36-19				Recherche dans les domaines de l'équipement
36-19	10	10		Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (I.N.R.E.T.S.)
36-19	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
36-19	20	20		Laboratoire central des ponts et chaussées (L.C.P.C.)
36-19	20	20	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
36-21				Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)
36-21	10	10		Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)
36-21	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
36-22				Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)
36-22	10	10		Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)
36-22	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
36-23				Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)
36-23	10	10		Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)
36-23	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
36-30				Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)
36-30	10	10		Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)
36-30	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
36-42				Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)
36-42	10	10		Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)
36-42	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
36-51				Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)
36-51	10	10		Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
36-51	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
<hr/>				
36-61				Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)
36-61	10	10		Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)
36-61	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
<hr/>				
TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES				
3e PARTIE Action éducative et culturelle				
43-02				Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.)
43-02	10	10		Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV)
43-02	10	10	22	Subventions de fonctionnement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
<hr/>				
43-21				Institutions de recherche dans les sciences du vivant et les mathématiques
43-21	20	20		Centres de recherches en mathématiques (CEPREMAP-CIRM-CIMPA)
43-21	20	20	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
43-21	31	31		Institut Pasteur de Paris
43-21	31	31	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
43-21	32	32		Instituts Pasteur du réseau international
43-21	32	32	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
43-21	40	40		Institut Pasteur de Lille
43-21	40	40	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
43-21	50	50		Institut Curie
43-21	50	50	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
43-21	60	60		Centre d'étude du polymorphisme humain
43-21	60	60	22	Subventions de fonctionnement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
43-21	70	70		Autres centres anticancéreux
43-21	70	70	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
43-21	70	70	24	Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
43-21	70	70	25	Subventions aux établissements médico-sociaux
43-21	70	70	62	Subventions aux associations
43-21	80	80		Autres institutions de recherche
43-21	80	80	62	Subventions de fonctionnement aux associations
43-21	90	90		Agence nationale de recherches sur le SIDA (ANRS)

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
43-21	90	90	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
<hr/>				
5e PARTIE Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national				
45-11				Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)
45-11	10	10		Activités de recherche
45-11	10	10	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
45-11	20	20		Activités de service public
45-11	20	20	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
<hr/>				
45-12				Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)
45-12	10	10		Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)
45-12	10	10	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
<hr/>				
45-13				Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)
45-13	10	10		Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)
45-13	10	10	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
<hr/>				
45-14				Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.)
45-14	10	10		Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.)
45-14	10	10	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
<hr/>				
45-15				Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)
45-15	10	10		Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)
45-15	10	10	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
<hr/>				
45-91				Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)
45-91	40	40		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)
45-91	40	40	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
<hr/>				
TITRE V INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT				
9e PARTIE Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001				
59-01				Programme "Orientation et pilotage de la recherche"
59-01	01	01		Regroupement des dotations de personnel

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	02	02		Regroupement des autres dotations
59-01	10			<i>Actions incitatives du fonds national de la science</i>
59-01	10	11		Fonds national de la science (hors contrats de plan Etat-régions 2000-2006)
59-01	10	11	15	Subventions aux collectivités d'outre-mer et aux territoires à statut spécial
59-01	10	11	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	10	11	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	10	11	24	Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	10	11	25	Subventions aux établissements médico-sociaux
59-01	10	11	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	10	11	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	10	11	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	10	11	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	10	11	62	Subventions aux associations
59-01	10	12		Fonds national de la science (contrats de plan Etat-régions 2000-2006)
59-01	10	12	15	Subventions aux collectivités d'outre-mer et aux territoires à statut spécial
59-01	10	12	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	10	12	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	10	12	24	Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	10	12	25	Subventions aux établissements médico-sociaux
59-01	10	12	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	10	12	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	10	12	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	10	12	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	10	12	62	Subventions aux associations
59-01	20			<i>Actions incitatives du fonds de la recherche technologique</i>
59-01	20	21		Fonds de la recherche et de la technologie (hors contrats de plan Etat-régions 2000-2006)
59-01	20	21	11	Subventions aux régions
59-01	20	21	12	Subventions aux départements
59-01	20	21	13	Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	20	21	14	Subventions à la ville ou au département de Paris
59-01	20	21	15	Subventions aux collectivités territoriales des Territoires d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	20	21	16	Subventions aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	20	21	17	Subventions aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	20	21	18	Subventions aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	20	21	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	20	21	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	20	21	24	Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	20	21	25	Subventions aux établissements médico-sociaux
59-01	20	21	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	20	21	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	20	21	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	20	21	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	20	21	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	20	21	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	20	21	61	Subventions aux ménages
59-01	20	21	62	Subventions aux associations
59-01	20	22		Fonds de la recherche et de la technologie (contrats de plan Etat-régions 2000-2006)
59-01	20	22	11	Subventions aux régions
59-01	20	22	12	Subventions aux départements
59-01	20	22	13	Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	20	22	14	Subventions à la ville ou au département de Paris

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	20	22	15	Subventions aux collectivités territoriales des Territoires d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	20	22	16	Subventions aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	20	22	17	Subventions aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	20	22	18	Subventions aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	20	22	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	20	22	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	20	22	24	Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	20	22	25	Subventions aux établissements médico-sociaux
59-01	20	22	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	20	22	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	20	22	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	20	22	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	20	22	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	20	22	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	20	22	61	Subventions aux ménages
59-01	20	22	62	Subventions aux associations
59-01	20	23		Diffusion des technologies du secteur spatial
59-01	20	23	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	30			<i>Actions pour la création d'entreprises</i>
59-01	30	31		Concours pour la création d'entreprises innovantes (hors Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	30	31	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	30	31	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	30	31	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	30	31	61	Subventions aux ménages
59-01	30	32		Concours pour la création d'entreprises innovantes (contrepartie financière à la participation du Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	30	32	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	30	32	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	30	32	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	30	32	61	Subventions aux ménages
59-01	30	33		Concours pour la création d'entreprises innovantes (participation du Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	30	33	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	30	33	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	30	33	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	30	33	61	Subventions aux ménages
59-01	30	34		Soutien aux incubateurs d'entreprises (hors Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	30	34	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	30	34	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	30	34	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	30	34	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	30	34	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	30	34	61	Subventions d'investissement aux ménages
59-01	30	34	62	Subventions aux associations
59-01	30	35		Soutien aux incubateurs d'entreprises (contrepartie financière à la participation du Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	30	35	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	30	35	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	30	35	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	30	35	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	30	35	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	30	35	61	Subventions aux ménages
59-01	30	35	62	Subventions aux associations
59-01	30	36		Soutien aux incubateurs d'entreprises (participation du Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	30	36	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	30	36	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	30	36	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	30	36	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	30	36	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	30	36	61	Subventions aux ménages
59-01	30	36	62	Subventions aux associations
59-01	40			<i>Actions d'incitation au transfert de technologie</i>
59-01	40	41		Actions d'incitations au transfert de technologie (hors contrats de plan Etat-régions et hors fonds social européen programmations 2000-2006)
59-01	40	41	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	40	41	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	40	41	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	40	41	62	Subventions aux associations
59-01	40	42		Actions d'incitations au transfert de technologie (contrats de plan Etat-régions 2000-2006)
59-01	40	42	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	40	42	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	40	42	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	40	42	62	Subventions aux associations
59-01	40	43		Actions d'incitations au transfert de technologie (contrepartie financière à la participation du Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	40	43	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	40	43	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	40	43	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	40	43	62	Subventions aux associations
59-01	40	44		Actions d'incitation au transfert de technologie (participation du Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	40	44	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	40	44	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	40	44	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	40	44	62	Subventions aux associations
59-01	50			<i>Formation à et par la recherche</i>
59-01	50	51		Allocations de recherche
59-01	50	51	21	Allocations de recherche
59-01	50	51	22	Cotisations et contributions sociales - Part de l'Etat
59-01	50	51	23	Allocation pour perte d'emploi
59-01	50	52		Conventions de formation par la recherche et autres actions liées à la formation (CIFRE et CORTECHS) (hors contrats de plan Etat-régions et hors fonds social européen programmations 2000-2006)
59-01	50	52	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	50	52	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	50	52	33	Subventions aux entreprises privées agricoles

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	50	52	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	50	52	62	Subventions aux associations
59-01	50	53		Conventions de formation par la recherche et autres actions liées à la formation (CIFRE et CORTECHS) (contrats de plan Etat-régions 2000-2006)
59-01	50	53	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EP SCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	50	53	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	50	53	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	50	53	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	50	53	62	Subventions aux associations
59-01	50	54		Conventions de formation par la recherche et autres actions liées à la formation (CIFRE et CORTECHS) (contrepartie financière à la participation du fonds social européen programmations 2000-2006)
59-01	50	54	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	50	54	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	50	54	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	50	54	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	50	54	62	Subventions aux associations
59-01	50	55		Conventions de formation par la recherche et autres actions liées à la formation (CIFRE et CORTECHS) (participation du fonds social européen programmations 2000-2006)
59-01	50	55	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	50	55	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	50	55	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	50	55	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	50	55	62	Subventions aux associations
59-01	50	56		Accueil des chercheurs post-doctorants (hors Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	50	56	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	50	56	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	50	56	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	50	56	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	50	57		Accueil des chercheurs post-doctorants (contrepartie financière à la participation du Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	50	57	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	50	57	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	50	57	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	50	57	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	50	58		Accueil des chercheurs post-doctorants (participation du Fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	50	58	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	50	58	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	50	58	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	50	58	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	60			<i>Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique</i>
59-01	60	61		Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (hors contrats de plan Etat-régions et hors fonds social européen programmations 2000-2006) : dépenses de fonctionnement et d'investissement
59-01	60	61	11	Achat de mobilier
59-01	60	61	12	Achat de matériel technique
59-01	60	61	13	Achat de matériel de bureau
59-01	60	61	14	Fournitures de bureau

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	60	61	15	Entretien et réparation de matériel et de mobilier
59-01	60	61	16	Location de matériel et de mobilier
59-01	60	61	17	Transport de matériel et de mobilier
59-01	60	61	18	Abonnement et documentation
59-01	60	61	19	Autres fournitures
59-01	60	61	21	Frais de correspondance
59-01	60	61	22	Formation (hors informatique)
59-01	60	61	23	Etudes et honoraires
59-01	60	61	24	Travaux d'impression
59-01	60	61	25	Frais de réception
59-01	60	61	26	Frais de représentation sur justificatif
59-01	60	61	27	Autres indemnités représentatives de frais
59-01	60	61	28	Télécommunications (voix, fax)
59-01	60	61	29	Autres services
59-01	60	61	31	Locations immobilières
59-01	60	61	32	Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)
59-01	60	61	33	Entretien immobilier
59-01	60	61	34	Energie, eau
59-01	60	61	35	Nettoyage des locaux
59-01	60	61	36	Gardiennage
59-01	60	61	37	Impôts relatifs à l'immobilier
59-01	60	61	38	Charges connexes aux loyers
59-01	60	61	41	Achat de véhicules de tourisme
59-01	60	61	42	Achat d'autres véhicules
59-01	60	61	43	Entretien des matériels de transport
59-01	60	61	44	Outils et fournitures
59-01	60	61	45	Carburants, lubrifiants
59-01	60	61	46	Location de véhicules
59-01	60	61	48	Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)
59-01	60	61	51	Déplacements en métropole (repas et nuitées)
59-01	60	61	52	Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)
59-01	60	61	53	Déplacements en métropole (autres moyens)
59-01	60	61	54	Déplacements outre-mer (indemnités)
59-01	60	61	55	Déplacements outre-mer (transport)
59-01	60	61	56	Déplacements à l'étranger (indemnités)
59-01	60	61	57	Déplacements à l'étranger (transport)
59-01	60	61	58	Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)
59-01	60	61	61	Changement de résidence (frais de transport)
59-01	60	61	62	Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)
59-01	60	61	63	Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)
59-01	60	61	64	Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)
59-01	60	61	65	Transports liés aux congés bonifiés
59-01	60	61	69	Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)
59-01	60	61	71	Contrats et conventions d'études liés à la réalisation des immobilisations
59-01	60	61	91	Achat de matériel
59-01	60	61	92	Location de matériel
59-01	60	61	93	Crédit-bail de matériel
59-01	60	61	94	Coûts de réseaux de télécommunication
59-01	60	61	95	Entretien de matériel
59-01	60	61	96	Logiciels
59-01	60	61	97	Prestations de service
59-01	60	61	98	Formation
59-01	60	61	99	Fournitures et documentation
59-01	60	62		Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (hors contrats de plan Etat-régions et hors fonds social européen programmations 2000-2006) : transferts
59-01	60	62	11	Subventions de fonctionnement aux régions
59-01	60	62	12	Subventions de fonctionnement aux départements
59-01	60	62	13	Subventions de fonctionnement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	60	62	14	Subventions de fonctionnement à la ville ou au département de Paris
59-01	60	62	15	Subventions de fonctionnement aux collectivités d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	60	62	16	Subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	60	62	17	Subventions de fonctionnement aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	60	62	18	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	60	62	23	Subventions d'investissement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	60	62	26	Subventions d'investissement aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	60	62	27	Subventions d'investissement aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	60	62	28	Subventions d'investissement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	60	62	31	Subventions de fonctionnement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	60	62	32	Subventions de fonctionnement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	60	62	33	Subventions de fonctionnement aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	60	62	34	Subventions de fonctionnement aux établissements médico-sociaux
59-01	60	62	35	Subventions d'investissement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	60	62	36	Subventions d'investissement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	60	62	41	Subventions de fonctionnement aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	60	62	42	Subventions de fonctionnement aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
59-01	60	62	43	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées agricoles
59-01	60	62	44	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées non agricoles
59-01	60	62	48	Subventions d'investissement aux entreprises privées non agricoles
59-01	60	62	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	60	62	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	60	62	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	60	62	62	Subventions de fonctionnement aux associations
59-01	60	62	64	Subventions d'investissement aux associations
59-01	60	63		Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (contrats de plan Etat-régions 2000-2006)
59-01	60	63	11	Subventions de fonctionnement aux régions
59-01	60	63	12	Subventions de fonctionnement aux départements
59-01	60	63	13	Subventions de fonctionnement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	60	63	14	Subventions de fonctionnement à la ville ou au département de Paris
59-01	60	63	15	Subventions de fonctionnement aux collectivités d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	60	63	16	Subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	60	63	17	Subventions de fonctionnement aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	60	63	18	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	60	63	31	Subventions de fonctionnement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	60	63	32	Subventions de fonctionnement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	60	63	33	Subventions de fonctionnement aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	60	63	34	Subventions de fonctionnement aux établissements médico-sociaux
59-01	60	63	35	Subventions de fonctionnement aux organismes de sécurité sociale
59-01	60	63	41	Subventions de fonctionnement aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	60	63	42	Subventions de fonctionnement aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
59-01	60	63	43	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées agricoles
59-01	60	63	44	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées non agricoles
59-01	60	63	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	60	63	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	60	63	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	60	63	61	Subventions de fonctionnement aux ménages
59-01	60	63	62	Subventions de fonctionnement aux associations
59-01	60	64		Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (contrepartie financière à la participation du Fonds social européen programmation 2000-2006) : dépenses de fonctionnement
59-01	60	64	11	Achat de mobilier
59-01	60	64	12	Achat de matériel technique
59-01	60	64	13	Achat de matériel de bureau
59-01	60	64	14	Fournitures de bureau
59-01	60	64	15	Entretien et réparation de matériel et de mobilier
59-01	60	64	16	Location de matériel et de mobilier

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	60	64	17	Transport de matériel et de mobilier
59-01	60	64	18	Abonnement et documentation
59-01	60	64	19	Autres fournitures
59-01	60	64	21	Frais de correspondance
59-01	60	64	22	Formation (hors informatique)
59-01	60	64	23	Etudes et honoraires
59-01	60	64	24	Travaux d'impression
59-01	60	64	25	Frais de réception
59-01	60	64	26	Frais de représentation sur justificatif
59-01	60	64	27	Autres indemnités représentatives de frais
59-01	60	64	28	Télécommunications (voix, fax)
59-01	60	64	29	Autres services
59-01	60	64	31	Locations immobilières
59-01	60	64	32	Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)
59-01	60	64	33	Entretien immobilier
59-01	60	64	34	Energie, eau
59-01	60	64	35	Nettoyage des locaux
59-01	60	64	36	Gardiennage
59-01	60	64	37	Impôts relatifs à l'immobilier
59-01	60	64	38	Charges connexes aux loyers
59-01	60	64	41	Achat de véhicules de tourisme
59-01	60	64	42	Achat d'autres véhicules
59-01	60	64	43	Entretien des matériels de transport
59-01	60	64	44	Ouillage et fournitures
59-01	60	64	45	Carburants, lubrifiants
59-01	60	64	46	Location de véhicules
59-01	60	64	48	Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)
59-01	60	64	51	Déplacements en métropole (repas et nuitées)
59-01	60	64	52	Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)
59-01	60	64	53	Déplacements en métropole (autres moyens)
59-01	60	64	54	Déplacements outre-mer (indemnités)
59-01	60	64	55	Déplacements outre-mer (transport)
59-01	60	64	56	Déplacements à l'étranger (indemnités)
59-01	60	64	57	Déplacements à l'étranger (transport)
59-01	60	64	58	Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)
59-01	60	64	61	Changement de résidence (frais de transport)
59-01	60	64	62	Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)
59-01	60	64	63	Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)
59-01	60	64	64	Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)
59-01	60	64	65	Transports liés aux congés bonifiés
59-01	60	64	69	Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)
59-01	60	64	91	Achat de matériel
59-01	60	64	92	Location de matériel
59-01	60	64	93	Crédit-bail de matériel
59-01	60	64	94	Coûts de réseaux de télécommunication
59-01	60	64	95	Entretien de matériel
59-01	60	64	96	Logiciels
59-01	60	64	97	Prestations de service
59-01	60	64	98	Formation
59-01	60	64	99	Fournitures et documentation
59-01	60	65		Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (contrepartie financière à la participation du Fonds social européen programmation 2000-2006) : transferts
59-01	60	65	11	Subventions de fonctionnement aux régions
59-01	60	65	12	Subventions de fonctionnement aux départements
59-01	60	65	13	Subventions de fonctionnement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	60	65	14	Subventions de fonctionnement à la ville ou au département de Paris
59-01	60	65	15	Subventions de fonctionnement aux collectivités d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	60	65	16	Subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	60	65	17	Subventions de fonctionnement aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	60	65	18	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	60	65	31	Subventions de fonctionnement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	60	65	32	Subventions de fonctionnement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	60	65	33	Subventions de fonctionnement aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	60	65	34	Subventions de fonctionnement aux établissements médico-sociaux
59-01	60	65	41	Subventions de fonctionnement aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	60	65	42	Subventions de fonctionnement aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
59-01	60	65	43	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées agricoles
59-01	60	65	44	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées non agricoles
59-01	60	65	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	60	65	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	60	65	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	60	65	62	Subventions de fonctionnement aux associations
59-01	60	66		Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (participation du Fonds social européen programmation 2000-2006) : dépenses de fonctionnement
59-01	60	66	11	Achat de mobilier
59-01	60	66	12	Achat de matériel technique
59-01	60	66	13	Achat de matériel de bureau
59-01	60	66	14	Fournitures de bureau
59-01	60	66	15	Entretien et réparation de matériel et de mobilier
59-01	60	66	16	Location de matériel et de mobilier
59-01	60	66	17	Transport de matériel et de mobilier
59-01	60	66	18	Abonnement et documentation
59-01	60	66	19	Autres fournitures
59-01	60	66	21	Frais de correspondance
59-01	60	66	22	Formation (hors informatique)
59-01	60	66	23	Etudes et honoraires
59-01	60	66	24	Travaux d'impression
59-01	60	66	25	Frais de réception
59-01	60	66	26	Frais de représentation sur justificatif
59-01	60	66	27	Autres indemnités représentatives de frais
59-01	60	66	28	Télécommunications (voix, fax)
59-01	60	66	29	Autres services
59-01	60	66	31	Locations immobilières
59-01	60	66	32	Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)
59-01	60	66	33	Entretien immobilier
59-01	60	66	34	Energie, eau
59-01	60	66	35	Nettoyage des locaux
59-01	60	66	36	Gardiennage
59-01	60	66	37	Impôts relatifs à l'immobilier
59-01	60	66	38	Charges connexes aux loyers
59-01	60	66	41	Achat de véhicules de tourisme
59-01	60	66	42	Achat d'autres véhicules
59-01	60	66	43	Entretien des matériels de transport
59-01	60	66	44	Outillage et fournitures
59-01	60	66	45	Carburants, lubrifiants
59-01	60	66	46	Location de véhicules
59-01	60	66	48	Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)
59-01	60	66	51	Déplacements en métropole (repas et nuitées)
59-01	60	66	52	Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)
59-01	60	66	53	Déplacements en métropole (autres moyens)
59-01	60	66	54	Déplacements outre-mer (indemnités)
59-01	60	66	55	Déplacements outre-mer (transport)
59-01	60	66	56	Déplacements à l'étranger (indemnités)
59-01	60	66	57	Déplacements à l'étranger (transport)
59-01	60	66	58	Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)
59-01	60	66	61	Changement de résidence (frais de transport)
59-01	60	66	62	Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)
59-01	60	66	63	Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)
59-01	60	66	64	Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)
59-01	60	66	65	Transports liés aux congés bonifiés
59-01	60	66	69	Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)
59-01	60	66	91	Achat de matériel
59-01	60	66	92	Location de matériel
59-01	60	66	93	Crédit-bail de matériel
59-01	60	66	94	Coûts de réseaux de télécommunication
59-01	60	66	95	Entretien de matériel
59-01	60	66	96	Logiciels
59-01	60	66	97	Prestations de service

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	60	66	98	Formation
59-01	60	66	99	Fournitures et documentation
59-01	60	67		Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (participation du Fonds social européen programmation 2000-2006) : transferts
59-01	60	67	11	Subventions de fonctionnement aux régions
59-01	60	67	12	Subventions de fonctionnement aux départements
59-01	60	67	13	Subventions de fonctionnement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	60	67	14	Subventions de fonctionnement à la ville ou au département de Paris
59-01	60	67	15	Subventions de fonctionnement aux collectivités d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	60	67	16	Subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	60	67	17	Subventions de fonctionnement aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	60	67	18	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	60	67	31	Subventions de fonctionnement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	60	67	32	Subventions de fonctionnement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	60	67	33	Subventions de fonctionnement aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	60	67	34	Subventions de fonctionnement aux établissements médico-sociaux
59-01	60	67	35	Subventions de fonctionnement aux organismes de sécurité sociale
59-01	60	67	41	Subventions de fonctionnement aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	60	67	42	Subventions de fonctionnement aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
59-01	60	67	43	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées agricoles
59-01	60	67	44	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées non agricoles
59-01	60	67	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	60	67	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	60	67	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	60	67	62	Subventions de fonctionnement aux associations
59-01	70			Pilotage et animation du programme et de la mission (hors support)
59-01	70	71		Evaluation de la recherche : dépenses de personnel
59-01	70	71	10	Vacations versées aux experts
59-01	70	71	20	Indemnités des membres du CNER
59-01	70	71	30	Cotisations sociales - Part de l'Etat
59-01	70	71	40	Prestations sociales
59-01	70	72		Information scientifique et technique (hors contrats de plan Etat-régions 2000-2006)
59-01	70	72	11	Subventions de fonctionnement aux régions
59-01	70	72	12	Subventions de fonctionnement aux départements
59-01	70	72	13	Subventions de fonctionnement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	70	72	14	Subventions de fonctionnement à la ville ou au département de Paris
59-01	70	72	15	Subventions de fonctionnement aux collectivités d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	70	72	16	Subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	70	72	17	Subventions de fonctionnement aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	70	72	18	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	70	72	23	Subventions d'investissement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	70	72	26	Subventions d'investissement aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	70	72	28	Subventions d'investissement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	70	72	31	Subventions de fonctionnement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	70	72	32	Subventions de fonctionnement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	70	72	33	Subventions de fonctionnement aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	70	72	34	Subventions de fonctionnement aux établissements médico-sociaux
59-01	70	72	35	Subventions d'investissement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	70	72	36	Subventions d'investissement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	70	72	41	Subventions de fonctionnement aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	70	72	42	Subventions de fonctionnement aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
59-01	70	72	43	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées agricole
59-01	70	72	44	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées non agricoles
59-01	70	72	48	Subventions d'investissement aux entreprises privées non agricoles
59-01	70	72	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	70	72	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	70	72	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	70	72	62	Subventions de fonctionnement aux associations
59-01	70	72	64	Subventions d'investissement aux associations
59-01	70	72	71	Subventions d'investissement aux institutions financières
59-01	70	72	81	Matériel informatique
59-01	70	72	82	Matériel technique
59-01	70	72	83	Achats de services
59-01	70	72	84	Contrats et conventions pour études liés à la réalisation des immobilisations
59-01	70	73		Information scientifique et technique (contrats de plan Etat-régions 2000-2006)
59-01	70	73	11	Subventions de fonctionnement aux régions
59-01	70	73	12	Subventions de fonctionnement aux départements
59-01	70	73	13	Subventions de fonctionnement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	70	73	14	Subventions de fonctionnement à la ville ou au département de Paris
59-01	70	73	15	Subventions de fonctionnement aux collectivités d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	70	73	16	Subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	70	73	17	Subventions de fonctionnement aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	70	73	18	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	70	73	23	Subventions d'investissement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	70	73	26	Subventions d'investissement aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	70	73	28	Subventions d'investissement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	70	73	31	Subventions de fonctionnement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	70	73	32	Subventions de fonctionnement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	70	73	33	Subventions de fonctionnement aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	70	73	34	Subventions de fonctionnement aux établissements médico-sociaux
59-01	70	73	35	Subventions d'investissement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	70	73	36	Subventions d'investissement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	70	73	41	Subventions de fonctionnement aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	70	73	42	Subventions de fonctionnement aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
59-01	70	73	43	Subventions de fonctionnement aux entreprises agricoles
59-01	70	73	44	Subventions de fonctionnement aux entreprises privées non agricoles
59-01	70	73	48	Subventions d'investissement aux entreprises privées non agricoles
59-01	70	73	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	70	73	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	70	73	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	70	73	62	Subventions de fonctionnement aux associations
59-01	70	73	64	Subventions d'investissement aux associations
59-01	70	74		Evaluation de la recherche : dépenses de fonctionnement
59-01	70	74	11	Achat de mobilier
59-01	70	74	12	Achat de matériel technique
59-01	70	74	13	Achat de matériel de bureau
59-01	70	74	14	Fournitures de bureau
59-01	70	74	15	Entretien et réparation de matériel et de mobilier
59-01	70	74	16	Location de matériel et de mobilier
59-01	70	74	17	Transport de matériel et de mobilier
59-01	70	74	18	Abonnement et documentation

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	70	74	19	Autres fournitures
59-01	70	74	21	Frais de correspondance
59-01	70	74	22	Formation (hors informatique)
59-01	70	74	23	Etudes et honoraires
59-01	70	74	24	Travaux d'impression
59-01	70	74	25	Frais de réception
59-01	70	74	26	Frais de représentation sur justificatif
59-01	70	74	27	Autres indemnités représentatives de frais
59-01	70	74	28	Télécommunications (voix, fax)
59-01	70	74	29	Autres services
59-01	70	74	31	Locations immobilières
59-01	70	74	32	Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)
59-01	70	74	33	Entretien immobilier
59-01	70	74	34	Energie, eau
59-01	70	74	35	Nettoyage des locaux
59-01	70	74	36	Gardiennage
59-01	70	74	37	Impôts relatifs à l'immobilier
59-01	70	74	38	Charges connexes aux loyers
59-01	70	74	41	Achat de véhicules de tourisme
59-01	70	74	42	Achat d'autres véhicules
59-01	70	74	43	Entretien des matériels de transport
59-01	70	74	44	Outillage et fournitures
59-01	70	74	45	Carburants, lubrifiants
59-01	70	74	46	Location de véhicules
59-01	70	74	48	Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)
59-01	70	74	51	Déplacements en métropole (repas et nuitées)
59-01	70	74	52	Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)
59-01	70	74	53	Déplacements en métropole (autres moyens)
59-01	70	74	54	Déplacements outre-mer (indemnités)
59-01	70	74	55	Déplacements outre-mer (transport)
59-01	70	74	56	Déplacements à l'étranger (indemnités)
59-01	70	74	57	Déplacements à l'étranger (transport)
59-01	70	74	58	Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)
59-01	70	74	61	Changement de résidence (frais de transport)
59-01	70	74	62	Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)
59-01	70	74	63	Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)
59-01	70	74	64	Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)
59-01	70	74	65	Transports liés aux congés bonifiés
59-01	70	74	69	Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)
59-01	70	74	91	Achat de matériel
59-01	70	74	92	Location de matériel
59-01	70	74	93	Crédit-bail de matériel
59-01	70	74	94	Coûts de réseaux de télécommunication
59-01	70	74	95	Entretien de matériel
59-01	70	74	96	Logiciels
59-01	70	74	97	Prestations de service
59-01	70	74	98	Formation
59-01	70	74	99	Fournitures et documentation
59-01	70	75		Action internationale
59-01	70	75	11	Subventions aux régions
59-01	70	75	12	Subventions aux départements
59-01	70	75	13	Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	70	75	14	Subventions à la ville ou au département de Paris
59-01	70	75	15	Subventions aux collectivités d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	70	75	16	Subventions aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	70	75	17	Subventions aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	70	75	18	Subventions aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	70	75	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	70	75	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	70	75	24	Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	70	75	25	Subventions aux établissements médico-sociaux
59-01	70	75	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	70	75	32	Subventions aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
59-01	70	75	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	70	75	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	70	75	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	70	75	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	70	75	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	70	75	62	Subventions aux associations
59-01	70	76		Evaluation de la recherche et autres interventions et études (hors fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	70	76	11	Subventions aux régions
59-01	70	76	12	Subventions aux départements
59-01	70	76	13	Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	70	76	14	Subventions à la ville ou au département de Paris
59-01	70	76	15	Subventions aux collectivités territoriales des Territoires d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	70	76	16	Subventions aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	70	76	17	Subventions aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	70	76	18	Subventions aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	70	76	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	70	76	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	70	76	24	Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	70	76	25	Subventions aux établissements médico-sociaux
59-01	70	76	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	70	76	32	Subventions aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
59-01	70	76	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	70	76	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	70	76	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	70	76	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	70	76	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	70	76	62	Subventions aux associations
59-01	70	76	81	Matériel informatique
59-01	70	76	82	Matériel technique
59-01	70	76	83	Achats de services
59-01	70	76	84	Contrats et conventions pour études liés à la réalisation des immobilisations
59-01	70	77		Evaluation de la recherche et autres interventions et études (contrepartie financière à la participation du fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	70	77	11	Subventions aux régions
59-01	70	77	12	Subventions aux départements
59-01	70	77	13	Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
59-01	70	77	14	Subventions à la ville ou au département de Paris
59-01	70	77	15	Subventions aux collectivités territoriales des Territoires d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	70	77	16	Subventions aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	70	77	17	Subventions aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	70	77	18	Subventions aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	70	77	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	70	77	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
59-01	70	77	24	Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	70	77	25	Subventions aux établissements médico-sociaux
59-01	70	77	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	70	77	32	Subventions aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
59-01	70	77	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	70	77	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	70	77	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	70	77	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	70	77	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	70	77	62	Subventions aux associations
59-01	70	78		Evaluation de la recherche et autres interventions et études (participation du fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	70	78	11	Subventions aux régions
59-01	70	78	12	Subventions aux départements
59-01	70	78	13	Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	70	78	14	Subventions à la ville ou au département de Paris
59-01	70	78	15	Subventions aux collectivités territoriales des Territoires d'outre-mer et autres territoires à statut spécial
59-01	70	78	16	Subventions aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
59-01	70	78	17	Subventions aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
59-01	70	78	18	Subventions aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
59-01	70	78	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
59-01	70	78	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFP A, GIP et fondations)
59-01	70	78	24	Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
59-01	70	78	25	Subventions aux établissements médico-sociaux
59-01	70	78	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
59-01	70	78	32	Subventions aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
59-01	70	78	33	Subventions aux entreprises privées agricoles
59-01	70	78	34	Subventions aux entreprises privées non agricoles
59-01	70	78	51	Subventions aux institutions européennes
59-01	70	78	52	Subventions aux institutions internationales
59-01	70	78	53	Subventions aux institutions étrangères
59-01	70	78	62	Subventions aux associations
59-01	80			Support du programme
59-01	80	81		Dépenses de fonctionnement des services centraux (hors fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	80	81	11	Achat de mobilier
59-01	80	81	12	Achat de matériel technique
59-01	80	81	13	Achat de matériel de bureau
59-01	80	81	14	Fournitures de bureau
59-01	80	81	15	Entretien et réparation de matériel et de mobilier
59-01	80	81	16	Location de matériel et de mobilier
59-01	80	81	17	Transport de matériel et de mobilier
59-01	80	81	18	Abonnement et documentation
59-01	80	81	19	Autres fournitures
59-01	80	81	21	Frais de correspondance
59-01	80	81	22	Formation (hors informatique)
59-01	80	81	23	Etudes et honoraires
59-01	80	81	24	Travaux d'impression
59-01	80	81	25	Frais de réception
59-01	80	81	26	Frais de représentation sur justificatif
59-01	80	81	27	Autres indemnités représentatives de frais
59-01	80	81	28	Télécommunications (voix, fax)
59-01	80	81	29	Autres services
59-01	80	81	31	Locations immobilières
59-01	80	81	32	Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)
59-01	80	81	33	Entretien immobilier
59-01	80	81	34	Energie, eau
59-01	80	81	35	Nettoyage des locaux
59-01	80	81	36	Gardiennage
59-01	80	81	37	Impôts relatifs à l'immobilier
59-01	80	81	38	Charges connexes aux loyers
59-01	80	81	41	Achat de véhicules de tourisme
59-01	80	81	42	Achat d'autres véhicules
59-01	80	81	43	Entretien des matériels de transport
59-01	80	81	44	Outillage et fournitures
59-01	80	81	45	Carburants, lubrifiants
59-01	80	81	46	Location de véhicules
59-01	80	81	48	Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)
59-01	80	81	51	Déplacements en métropole (repas et nuitées)
59-01	80	81	52	Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)
59-01	80	81	53	Déplacements en métropole (autres moyens)
59-01	80	81	54	Déplacements outre-mer (indemnités)
59-01	80	81	55	Déplacements outre-mer (transport)
59-01	80	81	56	Déplacements à l'étranger (indemnités)
59-01	80	81	57	Déplacements à l'étranger (transport)
59-01	80	81	58	Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)
59-01	80	81	61	Changement de résidence (frais de transport)
59-01	80	81	62	Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)
59-01	80	81	63	Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	80	81	64	Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)
59-01	80	81	65	Transports liés aux congés bonifiés
59-01	80	81	69	Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)
59-01	80	81	91	Achat de matériel
59-01	80	81	92	Location de matériel
59-01	80	81	93	Crédit-bail de matériel
59-01	80	81	94	Coûts de réseaux de télécommunication
59-01	80	81	95	Entretien de matériel
59-01	80	81	96	Logiciels
59-01	80	81	97	Prestations de service
59-01	80	81	98	Formation
59-01	80	81	99	Fournitures et documentation
59-01	80	82		Dépenses de fonctionnement des services centraux (contrepartie financière à la partie financière du fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	80	82	11	Achat de mobilier
59-01	80	82	12	Achat de matériel technique
59-01	80	82	13	Achat de matériel de bureau
59-01	80	82	14	Fournitures de bureau
59-01	80	82	15	Entretien et réparation de matériel et de mobilier
59-01	80	82	16	Location de matériel et de mobilier
59-01	80	82	17	Transport de matériel et de mobilier
59-01	80	82	18	Abonnement et documentation
59-01	80	82	19	Autres fournitures
59-01	80	82	21	Frais de correspondance
59-01	80	82	22	Formation (hors informatique)
59-01	80	82	23	Etudes et honoraires
59-01	80	82	24	Travaux d'impression
59-01	80	82	25	Frais de réception
59-01	80	82	26	Frais de représentation sur justificatif
59-01	80	82	27	Autres indemnités représentatives de frais
59-01	80	82	28	Télécommunications (voix, fax)
59-01	80	82	29	Autres services
59-01	80	82	31	Locations immobilières
59-01	80	82	32	Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)
59-01	80	82	33	Entretien immobilier
59-01	80	82	34	Energie, eau
59-01	80	82	35	Nettoyage des locaux
59-01	80	82	36	Gardiennage
59-01	80	82	37	Impôts relatifs à l'immobilier
59-01	80	82	38	Charges connexes aux loyers
59-01	80	82	41	Achat de véhicules de tourisme
59-01	80	82	42	Achat d'autres véhicules
59-01	80	82	43	Entretien des matériels de transport
59-01	80	82	44	Outillage et fournitures
59-01	80	82	45	Carburants, lubrifiants
59-01	80	82	46	Location de véhicules
59-01	80	82	48	Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)
59-01	80	82	51	Déplacements en métropole (repas et nuitées)
59-01	80	82	52	Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)
59-01	80	82	53	Déplacements en métropole (autres moyens)
59-01	80	82	54	Déplacements outre-mer (indemnités)
59-01	80	82	55	Déplacements outre-mer (transport)
59-01	80	82	56	Déplacements à l'étranger (indemnités)
59-01	80	82	57	Déplacements à l'étranger (transport)
59-01	80	82	58	Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)
59-01	80	82	61	Changement de résidence (frais de transport)
59-01	80	82	62	Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)
59-01	80	82	63	Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)
59-01	80	82	64	Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)
59-01	80	82	65	Transports liés aux congés bonifiés
59-01	80	82	69	Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)
59-01	80	82	91	Achat de matériel
59-01	80	82	92	Location de matériel
59-01	80	82	93	Crédit-bail de matériel
59-01	80	82	94	Coûts de réseaux de télécommunication
59-01	80	82	95	Entretien de matériel
59-01	80	82	96	Logiciels

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	80	82	97	Prestations de service
59-01	80	82	98	Formation
59-01	80	82	99	Fournitures et documentation
59-01	80	83		Dépenses de fonctionnement des services centraux (participation du fonds social européen programmation 2000-2006)
59-01	80	83	11	Achat de mobilier
59-01	80	83	12	Achat de matériel technique
59-01	80	83	13	Achat de matériel de bureau
59-01	80	83	14	Fournitures de bureau
59-01	80	83	15	Entretien et réparation de matériel et de mobilier
59-01	80	83	16	Location de matériel et de mobilier
59-01	80	83	17	Transport de matériel et de mobilier
59-01	80	83	18	Abonnement et documentation
59-01	80	83	19	Autres fournitures
59-01	80	83	21	Frais de correspondance
59-01	80	83	22	Formation (hors informatique)
59-01	80	83	23	Etudes et honoraires
59-01	80	83	24	Travaux d'impression
59-01	80	83	25	Frais de réception
59-01	80	83	26	Frais de représentation sur justificatif
59-01	80	83	27	Autres indemnités représentatives de frais
59-01	80	83	28	Télécommunications (voix, fax)
59-01	80	83	29	Autres services
59-01	80	83	31	Locations immobilières
59-01	80	83	32	Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)
59-01	80	83	33	Entretien immobilier
59-01	80	83	34	Energie, eau
59-01	80	83	35	Nettoyage des locaux
59-01	80	83	36	Gardiennage
59-01	80	83	37	Impôts relatifs à l'immobilier
59-01	80	83	38	Charges connexes aux loyers
59-01	80	83	41	Achat de véhicules de tourisme
59-01	80	83	42	Achat d'autres véhicules
59-01	80	83	43	Entretien des matériels de transport
59-01	80	83	44	Outillage et fournitures
59-01	80	83	45	Carburants, lubrifiants
59-01	80	83	46	Location de véhicules
59-01	80	83	48	Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)
59-01	80	83	51	Déplacements en métropole (repas et nuitées)
59-01	80	83	52	Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)
59-01	80	83	53	Déplacements en métropole (autres moyens)
59-01	80	83	54	Déplacements outre-mer (indemnités)
59-01	80	83	55	Déplacements outre-mer (transport)
59-01	80	83	56	Déplacements à l'étranger (indemnités)
59-01	80	83	57	Déplacements à l'étranger (transport)
59-01	80	83	58	Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)
59-01	80	83	61	Changement de résidence (frais de transport)
59-01	80	83	62	Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)
59-01	80	83	63	Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)
59-01	80	83	64	Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)
59-01	80	83	65	Transports liés aux congés bonifiés
59-01	80	83	69	Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)
59-01	80	83	91	Achat de matériel
59-01	80	83	92	Location de matériel
59-01	80	83	93	Crédit-bail de matériel
59-01	80	83	94	Coûts de réseaux de télécommunication
59-01	80	83	95	Entretien de matériel
59-01	80	83	96	Logiciels
59-01	80	83	97	Prestations de service
59-01	80	83	98	Formation
59-01	80	83	99	Fournitures et documentation
59-01	80	84		Dépenses de fonctionnement des services déconcentrés
59-01	80	84	11	Achat de mobilier
59-01	80	84	12	Achat de matériel technique
59-01	80	84	13	Achat de matériel de bureau

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
59-01	80	84	14	Fournitures de bureau
59-01	80	84	15	Entretien et réparation de matériel et de mobilier
59-01	80	84	16	Location de matériel et de mobilier
59-01	80	84	17	Transport de matériel et de mobilier
59-01	80	84	18	Abonnement et documentation
59-01	80	84	19	Autres fournitures
59-01	80	84	21	Frais de correspondance
59-01	80	84	22	Formation (hors informatique)
59-01	80	84	23	Etudes et honoraires
59-01	80	84	24	Travaux d'impression
59-01	80	84	26	Frais de représentation sur justificatif
59-01	80	84	27	Autres indemnités représentatives de frais
59-01	80	84	28	Télécommunications (voix, fax)
59-01	80	84	29	Autres services
59-01	80	84	31	Locations immobilières
59-01	80	84	32	Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)
59-01	80	84	33	Entretien immobilier
59-01	80	84	34	Energie, eau
59-01	80	84	35	Nettoyage des locaux
59-01	80	84	36	Gardiennage
59-01	80	84	37	Impôts relatifs à l'immobilier
59-01	80	84	38	Charges connexes aux loyers
59-01	80	84	43	Entretien des matériels de transport
59-01	80	84	44	Ouillage et fournitures
59-01	80	84	45	Carburants, lubrifiants
59-01	80	84	46	Location de véhicules
59-01	80	84	48	Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)
59-01	80	84	51	Déplacements en métropole (repas et nuitées)
59-01	80	84	52	Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)
59-01	80	84	53	Déplacements en métropole (autre moyens)
59-01	80	84	54	Déplacements outre-mer (indemnités)
59-01	80	84	55	Déplacements outre-mer (transport)
59-01	80	84	56	Déplacements à l'étranger (indemnités)
59-01	80	84	57	Déplacements à l'étranger (transport)
59-01	80	84	58	Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)
59-01	80	84	61	Changement de résidence (frais de transport)
59-01	80	84	62	Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)
59-01	80	84	63	Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)
59-01	80	84	64	Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)
59-01	80	84	65	Transports liés aux congés bonifiés
59-01	80	84	69	Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)
59-01	80	84	91	Achat de matériel
59-01	80	84	92	Location de matériel
59-01	80	84	93	Crédit-bail de matériel
59-01	80	84	94	Coûts de réseaux de télécommunication
59-01	80	84	95	Entretien de matériel
59-01	80	84	96	Logiciels
59-01	80	84	97	Prestations de service
59-01	80	84	98	Formation
59-01	80	84	99	Fournitures et documentation

TITRE VI SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

1re PARTIE Agriculture

61-21				Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)
61-21	10	10		Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)
61-21	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
61-22				Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
61-22	10	10		Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)
61-22	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
2e PARTIE Energie et mines				
62-00				Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)
62-00	10	10		Recherche
62-00	10	10	22	Subventions d'investissement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)				
62-12				Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)
62-12	10	10		Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)
62-12	10	10	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)				
62-92				Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)
62-92	10	10		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)
62-92	10	10	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
3e PARTIE Transports, communications et télécommunications				
Recherche dans les domaines de l'équipement				
63-00				Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (I.N.R.E.T.S.)
63-00	10	10		Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (I.N.R.E.T.S.)
63-00	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
63-00	30	30		Laboratoire central des ponts et chaussées (L.C.P.C.)
63-00	30	30	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)				
63-01				Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)
63-01	10	10		Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)
63-01	10	10	21	Subventions d'investissement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.)				
63-02				Contribution à l'agence spatiale européenne
63-02	10	10		Contribution à l'agence spatiale européenne
63-02	10	10	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
63-02	20	20		Programmes nationaux

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
63-02	20	20	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
<hr/>				
6e PARTIE Equipement culturel et social				
Groupements d'intérêt public de recherche en génomique				
66-05				
66-05	50	50		Consortium national de recherche en génomique
66-05	50	50	22	Subventions d'investissement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
66-05	60	60		Géopole
66-05	60	60	22	Subventions de fonctionnement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
<hr/>				
66-18				Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)
66-18	10	10		Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)
66-18	10	10	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
<hr/>				
66-21				Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)
66-21	10	10		Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)
66-21	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
<hr/>				
66-50				Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)
66-50	10	10		Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)
66-50	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
<hr/>				
66-72				Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)
66-72	10	10		Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)
66-72	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
<hr/>				
8e PARTIE Investissements hors de la métropole				
68-05				Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.)
68-05	10	10		Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV)
68-05	10	10	22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
<hr/>				
68-42				Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)
68-42	10	10		Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)

Code budgétaire				
Chapitre	Art. de prév.	Art. d'exéc.	§	
68-42	10	10	21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
68-43				Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)
68-43	10	10		Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)
68-43	10	10	31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux